

Questions orales

Pour répondre à la question du député, c'est un des points que nous cherchons actuellement à éclaircir: dans quelle mesure l'OLP reconnaîtra-t-elle la légitimité et les droits de la force de maintien de la paix qui sera envoyée dans cette région et ne cherchera-t-elle pas à lancer des attaques contre cette force? Il y a d'autre part la question de ce que l'on appelle les forces arabes de maintien de la paix, les troupes syriennes stationnées au nord de la ligne de démarcation de la rivière Litani. Une fois que ces questions seront résolues, il sera plus facile d'en arriver à une décision finale.

M. McKinnon: Cela risque de prendre pas mal de temps si le ministre se lance dans des disputes politiques au beau milieu de ses réponses.

Des voix: Oh, oh!

M. McKinnon: Le ministre pourrait-il nous dire si nous avons décidé d'offrir à la fois les moyens logistiques le personnel d'intendance et les troupes de combat, s'ils en ont besoin, ou si notre offre se limite à la logistique seulement? Demanderait-il également l'approbation du Parlement avant d'engager nos troupes dans cette région?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, en fait, nous n'offrons rien pour l'instant. Tout ce que nous avons dit, c'est que nous étions prêts à apporter notre contribution si on jugeait que nous en étions capables. Je répète que c'est pour les raisons que le député a données que nous avons adopté cette position. Par exemple, si on nous demande de jouer surtout un rôle sur le plan logistique, il nous faudrait tenir compte des responsabilités que nous assumons en ce moment à Ismaïlia et sur les hauteurs du Golan. Nous ne pourrions pas accroître beaucoup notre force de soutien logistique pour l'instant.

J'avais suggéré, notamment, de concert avec mon collègue le ministre de la Défense, et avec l'assentiment de l'Organisation des Nations Unies, d'étudier tout le programme en vue d'une opération d'ensemble; autrement dit, qu'il y aurait coordination entre la nouvelle force et celle qui est déjà en place sur les hauteurs du Golan et dans le Sinaï. S'il en était ainsi, il est fort possible que les moyens logistiques du Canada pourraient être de quelque utilité dans ce contexte. Là encore, je tiens à signaler que cette décision n'a été prise qu'hier seulement. C'est une situation très complexe et très précaire et nous voulons avoir toutes les assurances possibles avant de prendre des engagements à long terme ou à caractère permanent.

* * *

● (1427)

L'EMPLOI**LE TROP PETIT NOMBRE DE FEMMES PARTICIPANT AUX PROGRAMMES DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, quoi qu'on puisse dire au sujet des questions qui sont posées à la Chambre, les réponses se font de plus en plus

[M. Jamieson.]

longues, sinon meilleures. J'aimerais adresser ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il se rappellera sans doute qu'il y a deux semaines, mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, lui a demandé s'il avait reçu le rapport du Conseil consultatif de la situation de la femme qui dit, entre autres choses, que les femmes qui participent aux programmes de formation de la main-d'œuvre sont sous-représentées dans les cours de formation par l'apprentissage et de métier. Le rapport signale aussi que dans de nombreuses régions du pays les centres de main-d'œuvre pratiquent encore une sélection stéréotypée, de sorte qu'on retrouve un très petit nombre de femmes dans les cours de gestion et d'administration. Le ministre a-t-il eu le temps pendant les deux dernières semaines de lire cet important rapport et, dans l'affirmative, est-il intervenu, particulièrement en ce qui concerne ces deux grandes questions?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord dire que je suis heureux de voir le chef du Nouveau parti démocratique de retour à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Je suis heureux de voir qu'il a si bonne mine. Je serais prêt à dire, pour plaisanter, que sa hernie a peut-être été causée du fait qu'il se promène avec les chiffres gonflés qu'il me lance de temps à autre.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Soyons sérieux; j'ai bien lu le rapport auquel le député fait allusion. Les statistiques qui y sont données ne correspondent pas tout à fait à celles que nous avons au ministère. Les pourcentages de femmes qui suivaient des cours de langue et de perfectionnement étaient de 54.6 p. 100 et de 54.8 p. 100. Nous avons dépensé près de 123 millions de dollars pour la formation de base et le perfectionnement des compétences, dont à peu près 68 millions pour les employées. En ce qui concerne les cours de langue, 15 millions sur 28 millions de dollars leur ont été consacrés. Pour la formation, 85 millions sur 213 millions de dollars. Je suis d'accord avec le rapport pour ce qui est du programme de stages de 80 millions de dollars, dont seulement 2.5 millions de dollars ont été consacrés aux femmes.

Je ne sais pas très bien si c'est parce que les femmes ne s'y inscrivaient pas ou parce qu'elles ne réagissaient pas bien au programme d'apprentissage, mais c'est une question qu'il vaudrait la peine d'approfondir.

M. Broadbent: Si le ministre veut bien lire le rapport, monsieur l'Orateur, il verra que ce n'était pas parce que les femmes ne s'inscrivaient pas à des cours dans ces domaines; c'était à cause des attitudes qu'affichaient les fonctionnaires qui n'encourageaient pas les femmes à s'orienter vers ce genre de programmes de formation. Peut-être pourrait-il vérifier ce fait.